

CONVOCAATION

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira dans la salle d'apparat :

Le jeudi 08 avril 2021 à 18h30

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
R.MICHAUT



ORDRE DU JOUR

- Vote du Compte Administratif 2020
- Vote du Compte de Gestion 2020 du receveur principal
- Affectation du résultat
- Vote des taux des taxes 2021
- Vote du Budget Primitif 2021
- Délibération amortissement sur 30 ans « enfouissement éclairage public »
- Délibération subvention « Maissemy en fête »
- Elections départementales et régionales le 13 et 20 juin 2021

Questions diverses

En raison de crise sanitaire la réunion a lieu en huis clos

SEANCE DU 08 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le huit avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de MAISSEMY, légalement constitué se réunit sous la présidence de Mme Régine MICHAUT, le Maire.

Etaient présents : Mesdames Catherine DUBOIS, Viviane FATOUX, Roselyne DECROIX, Karine POURPLANQUE, Marie-Ange SARDINI et Messieurs Jean-Michel DUPIRE, Hubert DELALIEU et Gaëtan HOUSSIN

Etaient absents : Monsieur Freddy LAMOUREUX

Secrétaire de séance : Madame Catherine DUBOIS

Madame le Maire fait lecture de l'ordre du jour et fait signer le registre de la dernière réunion de conseil

1. Vote du compte administratif 2020

Madame Viviane FATOUX, présente au Conseil Municipal, chapitre par chapitre, le Compte Administratif 2020, dressé par Madame Régine MICHAUT, le Maire. Il présente un excédent de fonctionnement 22 121,12€ et un excédent d'investissement 8 479,64€ pour l'exercice 2020.

Compte tenu des reports de l'année précédente à la clôture de l'année 2020 il en ressort un excédent d'investissement de 55 557,03€ et un excédent de fonctionnement de 137 900,75€, identique au compte de gestion.

Investissement Dépenses : 12 168,26€

Investissement Recettes : 20 647,90€

Fonctionnement Dépenses : 96 519,78€

Fonctionnement Recettes : 118 640,90€

Madame Viviane FATOUX propose à l'assemblée de passer au vote à main levée en l'absence de Madame le Maire qui ne prend pas part au vote.

Le compte administratif est voté par le Conseil Municipal à **08 VOIX POUR.**

2. Vote du compte de gestion 2020

Après présentation du compte de gestion 2020 par madame le Maire, celui-ci précise qu'il est identique et conforme au compte administratif 2020.

Le compte de gestion est voté par le Conseil Municipal à **09 VOIX POUR.**

6. Délibération amortissement sur 30 ans « enfouissement éclairage public »

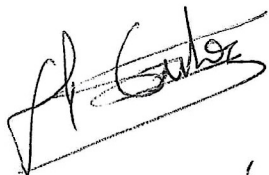
A l'unanimité des membres présents fixe à 30 ans la durée d'amortissement de la subvention USEDA pour les travaux d'enfouissement des réseaux « rue des Etangs »

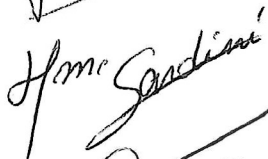
7. Délibération subvention « Maissemy en fête »

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention à Maissemy en fête une somme de 300€ pour pouvoir faire quelques achats (jouets de Noël, pâques etc....)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote POUR à l'unanimité des membres présents.

Séance levée 20h10



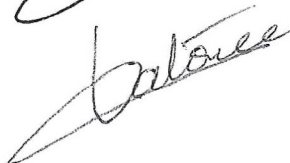














Laon, le 19 MARS 2021

Le préfet de l'Aisne

à

Mesdames et messieurs les maires

*en communication à Mesdames et messieurs les
sous-préfets d'arrondissement*

Objet : Élections départementales et régionales 2021
P.J. : Décret n° 2021-251 du 5 mars 2021

Vous trouverez ci-joint le décret n° 2021-251 du 5 mars 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique les 13 et 20 juin 2021.

Vous veillerez à apposer ce document, **dès réception**, sur tous les emplacements d'affichage administratif habituels. Ce document devra dans la mesure du possible, être imprimé dans un format A3 (297 x 420 mm).

J'appelle votre attention sur les points suivants :

1 - Les listes électorales :

Les élections auront lieu sur les listes électorales extraites du répertoire électoral unique (REU).





Lors des inscriptions sur les listes électorales dont le terme est fixé au vendredi 7 mai 2021, chaque électeur doit être impérativement rattaché à un bureau de vote.

Or à ce jour, il est relevé, dans le REU, 663 électeurs actifs sans bureau de vote répartis sur 269 communes du département. L'absence de cette information occasionnera des erreurs lors de l'édition des cartes d'électeurs.

Je vous invite donc à effectuer un contrôle et à rectifier vos listes électorales **avant le 29 mars 2021**.

.../...

2, rue Paul Doumer – BP 20104
02000 LAON
Affaire suivie par : Pascale ROBERT
Mél. : pref-bureau-elections@aisne.gouv.fr
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections

 Préfet de l'Aisne   @Prefet02 

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet
des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr

2 - Les commissions de contrôle des listes électorales :

Selon l'article L.19 du code électoral, la commission de contrôle des listes électorales se réunit au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le vingt-quatrième et le vingt-et-unième jour avant chaque scrutin, **soit entre le 20 et 23 mai 2021.**

Le quorum de trois personnes est nécessaire pour que la commission délibère valablement. Cela signifie que tous les membres doivent être présents dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Vous veillerez à rappeler les conditions de quorum aux membres de la commission et la mise en ligne sur le site Internet de la préfecture de l'aide mémoire établi à leur attention :
<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Revision-des-listes-electorales/Nomination-des-membres-des-commissions-de-contrôle-des-listes-electorales-pour-l-Aisne>

3 - La campagne électorale :

Par dérogation aux dispositions du code électoral, la campagne électorale pour l'élection des conseillers départementaux et régionaux sera ouverte **le lundi 24 mai 2021 (lundi de Pentecôte)** à zéro heure et prendra fin le samedi 12 juin 2021 à zéro heure.

La mise en place des panneaux d'affichage de la propagande électorale est conditionnée par la date d'ouverture de la campagne électorale.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions qui vous seraient nécessaires sur la boîte mel : pref-bureau-elections@aisne.gouv.fr

Le Préfet de l'Aisne
Ziad KHOURY

MAIRIE DE MAISSEMY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine,

Date de convocation : 29/03/2021
Nombre de membres en exercice : 10
Présents : 09
Pouvoir : 0

Présents : Mesdames Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Karine POURPLANCHE, Roselyne DECROIX, Viviane FATOUX, Marie-Ange SARDINI et Messieurs Jean-Michel DUPIRE, Hubert DELALIEU, Gaëtan HOUSSIN

Absents : Monsieur Freddy LAMOUREUX

Secrétaire de séance : Madame Catherine DUBOIS

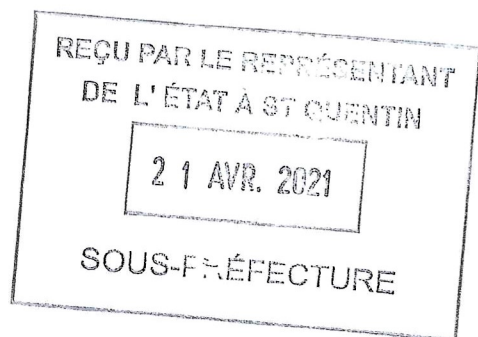
Objet : Vote du Compte Administratif 2020

Madame Marie-Ange SARDINI, présente au Conseil Municipal, chapitre par chapitre, le Compte Administratif 2020, dressé par Madame Régine MICHAUT, le Maire. Il présente **un excédent de fonctionnement 22 121,12€ et un excédent d'investissement 8 479,64€ pour l'exercice 2020.** Compte tenu des reports de l'année précédente à la clôture de l'année 2020 il en ressort **un excédent d'investissement de 55 557,03€ et un excédent de fonctionnement de 137 900,75€**, identique au compte de gestion.

Investissement Dépenses : 12 168,26€
Investissement Recettes : 20 647,90€
Fonctionnement Dépenses : 96 519,78€
Fonctionnement Recettes : 118 640,90€

Madame Marie-Ange SARDINI propose à l'assemblée de passer au vote à main levée en l'absence de Madame le Maire qui ne prend pas part au vote.
Le compte administratif est voté par le Conseil Municipal à **08 VOIX POUR.**

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal vote pour à l'unanimité des membres présents.



Fait et délibéré les jours, mois et sans susdits,
Et ont signé les membres présents,
Pour copies conforme,

Le Maire,

Régine MICHAUT



MAIRIE DE MAISSEMY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine,

Date de convocation : 29/03/2021
Nombre de membres en exercice : 10
Présents : 09
Pouvoir : 0

Présents : Mesdames Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Karine POURPLANCHE, Roselyne DECROIX, Viviane FATOUX, Marie-Ange SARDINI et Messieurs Jean-Michel DUPIRE, Hubert DELALIEU, Gaëtan HOUSSIN

Absents : Monsieur Freddy LAMOUREUX

Secrétaire de séance : Madame Catherine DUBOIS

Objet : Vote du Compte de Gestion 2020

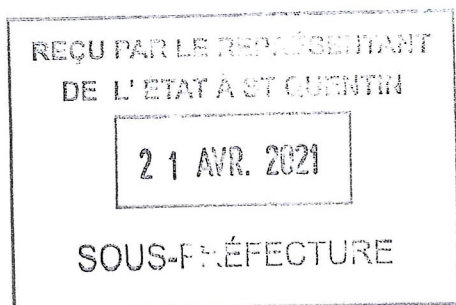
Après présentation du compte de gestion 2020 par madame le Maire, celui-ci précise qu'il est identique et conforme au compte administratif 2020.

Le compte de gestion est voté par le Conseil Municipal à **09 VOIX POUR.**

Fait et délibéré les jours, mois et sans susdits,
Et ont signé les membres présents,
Pour copies conforme,

Le Maire,

Régine MICHAUT



MAIRIE DE MAISSEMY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine,

Date de convocation : 29/03/2021
Nombre de membres en exercice : 10
Présents : 09
Pouvoir : 0

Présents : Mesdames Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Karine POURPLANCHE, Roselyne DECROIX, Viviane FATOUX, Marie-Ange SARDINI et Messieurs Jean-Michel DUPIRE, Hubert DELALIEU, Gaëtan HOUSSIN

Absents : Monsieur Freddy LAMOUREUX

Secrétaire de séance : Madame Catherine DUBOIS

Objet : Affectation du Résultat de fonctionnement 2020

La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 se présente comme suit :

Excédent de fonctionnement : + 137 900,75€
Reste à réaliser : - 40 000,00€
Excédent d'investissement : + 55 557,03€
Excédent total de financement : - 15 557,03€

Excédent à reporter sur 2021 : + 137 900,75€

Il est décidé d'affecter à l'article 002 la somme de **137 900,75€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **09 POUR** à l'unanimité des membres présents.



Fait et délibéré les jours, mois et sans susdits,
Et ont signé les membres présents,
Pour copies conforme,

Le Maire,

Régine MICHAUT



MAIRIE DE MAISSEMY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine,

Date de convocation : 29/03/2021
Nombre de membres en exercice : 10
Présents : 09
Pouvoir : 0

Présents : Mesdames Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Karine POURPLANCHE, Roselyne DECROIX, Viviane FATOUX, Marie-Ange SARDINI et Messieurs Jean-Michel DUPIRE, Hubert DELALIEU, Gaëtan HOUSSIN

Absents : Monsieur Freddy LAMOUREUX

Secrétaire de séance : Madame Catherine DUBOIS

Objet : Vote des deux taxes 2021

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des deux taxes directes locales :

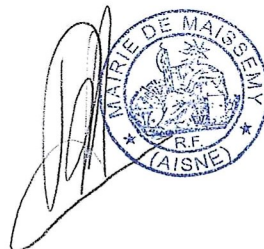
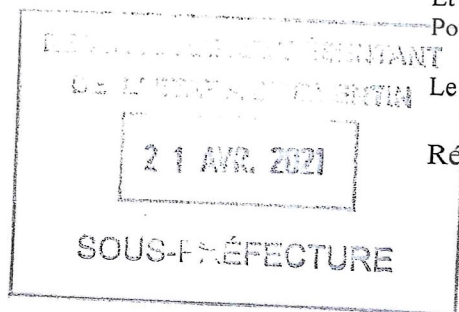
Décide de ne pas augmenter les taux suivants pour l'année 2021, à **09 VOIX POUR**

TAXE FONCIER BATI	43,89%
TAXE FONCIER NON BATI	22,75%

Fait et délibéré les jours, mois et sans susdits,
Et ont signé les membres présents,
Pour copies conforme,

Le Maire,

Régine MICHAUT



MAIRIE DE MAISSEMY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine,

Date de convocation : 29/03/2021
Nombre de membres en exercice : 10
Présents : 09
Pouvoir : 0

Présents : Mesdames Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Karine POURPLANCHE, Roselyne DECROIX, Viviane FATOUX, Marie-Ange SARDINI et Messieurs Jean-Michel DUPIRE, Hubert DELALIEU, Gaëtan HOUSSIN

Absents : Monsieur Freddy LAMOUREUX

Secrétaire de séance : Madame Catherine DUBOIS

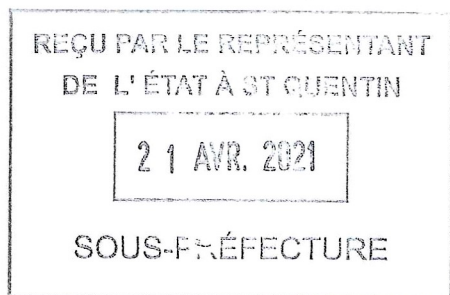
Objet : Vote du Primitif 2021

Madame Régine MICHAUT, Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2021, article par article, il se présente comme suit :

Investissement Dépenses : 159 441,65€
Investissements Recettes : 159 441,65€

Fonctionnement Dépenses : 271 611,17€
Fonctionnement Recettes : 271 611,17€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote à main levée : Le Budget Primitif 2021 est voté par le Conseil Municipal à **09 VOIX POUR**.



Fait et délibéré les jours, mois et sans susdits,
Et ont signé les membres présents,
Pour copies conforme,

Le Maire,

Régine MICHAUT



MAIRIE DE MAISSEMY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine,

Date de convocation : 29/03/2021
Nombre de membres en exercice : 10
Présents : 09
Pouvoir : 0

Présents : Mesdames Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Karine POURPLANCHE, Roselyne DECROIX, Viviane FATOUX, Marie-Ange SARDINI et Messieurs Jean-Michel DUPIRE, Hubert DELALIEU, Gaëtan HOUSSIN

Absents : Monsieur Freddy LAMOUREUX

Secrétaire de séance : Madame Catherine DUBOIS

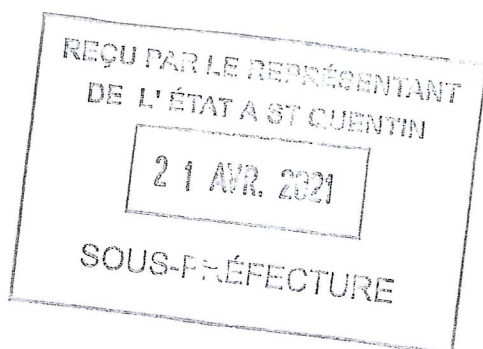
Objet : amortissement sur 30 ans « enfouissement éclairage public »

A l'unanimité des membres présents fixe à 30 ans la durée d'amortissement de la subvention USEDA pour les travaux d'enfouissement des réseaux « rue des Etangs »

Fait et délibéré les jours, mois et sans susdits,
Et ont signé les membres présents,
Pour copies conforme,

Le Maire,

Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1, Rue de la Croix St-Claude
02490 MAISSEMY

MAIRIE DE MAISSEMY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine,

Date de convocation : 29/03/2021
Nombre de membres en exercice : 10
Présents : 09
Pouvoir : 0

Présents : Mesdames Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Karine POURPLANCHE, Roselyne DECROIX, Viviane FATOUX, Marie-Ange SARDINI et Messieurs Jean-Michel DUPIRE, Hubert DELALIEU, Gaëtan HOUSSIN

Absents : Monsieur Freddy LAMOUREUX

Secrétaire de séance : Madame Catherine DUBOIS

Objet : subvention « Maissemy en fête »

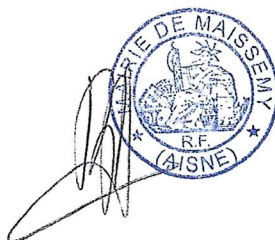
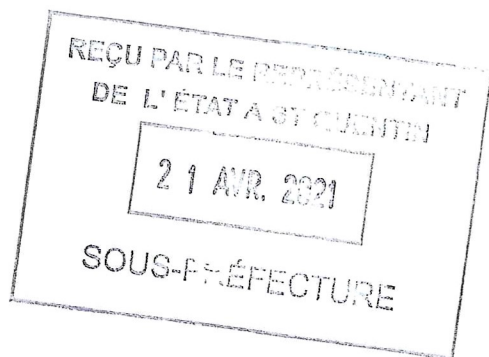
Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention à Maissemy en fête une somme de 300€ pour pouvoir faire quelques achats (jouets de Noël, pâques etc....)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote POUR à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et sans susdits,
Et ont signé les membres présents,
Pour copies conforme,

Le Maire,

Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON DE SAINT-QUENTIN 1
CCAS DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS DE MAISSEMY

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à dix-sept heures trente minutes, les membres de la Commission Administrative du CCAS de Maissemy, légalement convoquée, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie de Maissemy, sous la présidence de Madame Régine MICHAUT,

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membre présents : 8
Nombre de membres votants : 8
Date de convocation : 29/03/2021

Présents : Mesdames Viviane FATOUX, Catherine DUBOIS, Colette FIRMIN, Marie-Ange SARDINI, CAZE Chloé,
Messieurs Jean-Pierre MICHAUT et Didier MARTEL

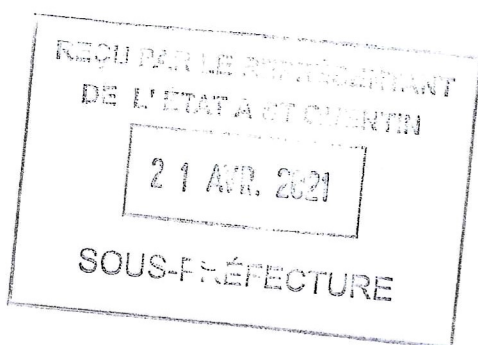
Absents : Madame VANHULLE Véronique

Secrétaire de séance : Madame Catherine DUBOIS

Objets : vote du compte de gestion 2020

Après présentation du compte de gestion 2020 par madame Régine MICHAUT, la présidente, et avoir précisé qu'il était identique et conforme au compte administratif 2020.

Le compte de gestion est voté et adopté par les membres présents à l'unanimité.



Fait et délibéré les jours, moi et ans susdits
Et ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
Le Président.



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON DE SAINT-QUENTIN 1
CCAS DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS DE MAISSEMY

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à dix-sept heures trente minutes, les membres de la Commission Administrative du CCAS de Maissemy, légalement convoquée, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie de Maissemy, sous la présidence de Madame Régine MICHAUT,

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membre présents : 8

Nombre de membres votants : 7

Date de convocation : 29/03/2021

Présents : Mesdames Viviane FATOUX, Catherine DUBOIS, Colette FIRMIN, Marie-Ange SARDINI, CAZE Chloé, Messieurs Jean-Pierre MICHAUT et Didier MARTEL

Absents : Madame VANHULLE Véronique

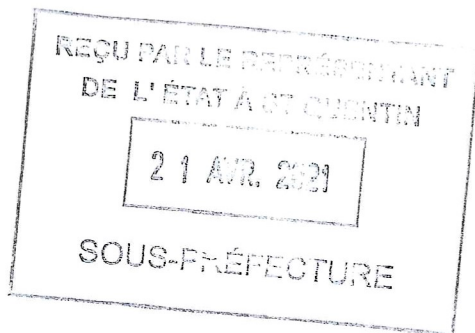
Secrétaire de séance : Madame Catherine DUBOIS

Objets : vote du compte administratif 2020

Les membres du CCAS se réunissent sous la présidence de Madame Viviane FATOUX.

Déclare que le compte administratif de l'exercice dressé par Madame Régine MICHAUT, la présidente, est identique au compte de gestion 2020 dressé par le receveur et n'appelle ni observation ni réserve.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS vote à **07 VOIX POUR**



Fait et délibéré les jours, moi et ans susdits
Et ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
Le Président.



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON DE SAINT-QUENTIN 1
CCAS DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS DE MAISSEMY

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à dix-sept heures trente minutes, les membres de la Commission Administrative du CCAS de Maissemy, légalement convoquée, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie de Maissemy, sous la présidence de Madame Régine MICHAUT,

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membre présents : 8
Nombre de membres votants : 8
Date de convocation : 29/03/2021

Présents : Mesdames Viviane FATOUX, Catherine DUBOIS, Colette FIRMIN, Marie-Ange SARDINI, CAZE Chloé,
Messieurs Jean-Pierre MICHAUT et Didier MARTEL

Absents : Madame VANHULLE Véronique

Secrétaire de séance : Madame Catherine DUBOIS

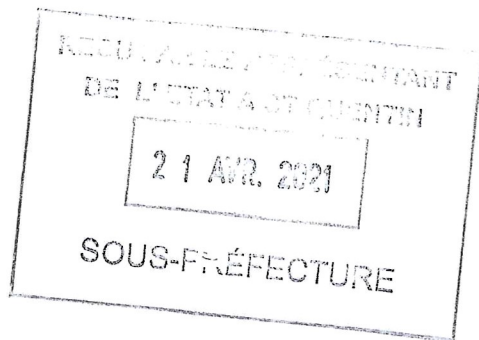
Objets : Affectation de résultat de fonctionnement 2020

La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 se présente comme suit :

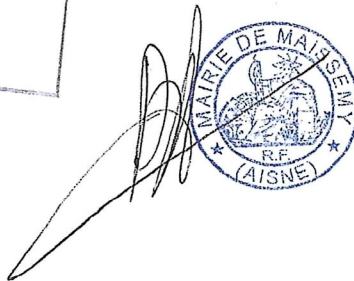
Excédent de fonctionnement : **5 093,25€**

Il est décidé d'affecter à l'article 002 la somme de **5 093,25€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **08 POUR** à l'unanimité des membres présents.



Fait et délibéré les jours, moi et ans susdits
Et ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
Le Président.



MAIRIE DE MAISSEMY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine,

Date de convocation : 29/03/2021
Nombre de membres en exercice : 10
Présents : 09
Pouvoir : 0

Présents : Mesdames Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Karine POURPLANCHE, Roselyne DECROIX, Viviane FATOUX, Marie-Ange SARDINI et Messieurs Jean-Michel DUPIRE, Hubert DELALIEU, Gaëtan HOUSSIN

Absents : Monsieur Freddy LAMOUREUX

Secrétaire de séance : Madame Catherine DUBOIS

Objet : Société SPL-XDEMAT
Réunion de l'Assemblée générale sur la répartition du capital social

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe- et- Moselle, ainsi que la Région Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Début mars 2021, SPL-Xdemat comptait 2 755 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

A l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des administrateurs ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent de venir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, 377 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 108 ont été rachetées pour permettre à 9 actionnaires (dont la Région Grand Est) d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- ✚ Le département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12% du capital social,
- ✚ Le département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80% du capital social,
- ✚ Le département des Ardennes : 330 actions soit 2,57% du capital social,
- ✚ Le département de la Marne : 569 actions soit 4,43% du capital social,
- ✚ Le département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28% du capital social,
- ✚ Le département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48% du capital social,
- ✚ Le département de la Meuse : 530 actions soit 4,13% du capital social,
- ✚ Le département des Vosges : 476 actions soit 3,71% du capital social,
- ✚ Les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48% du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale sur la modification portant sur la composition du capital ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- ✚ Le département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12% du capital social,
- ✚ Le département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80% du capital social,
- ✚ Le département des Ardennes : 330 actions soit 2,57% du capital social,
- ✚ Le département de la Marne : 569 actions soit 4,43% du capital social,
- ✚ Le département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28% du capital social,
- ✚ Le département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48% capital social,
- ✚ Le département de la Meuse : 530 actions soit 4,13% du capital social,
- ✚ Le département des Vosges : 476 actions soit 3,71% du capital social,
- ✚ Les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48% du capital social, conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

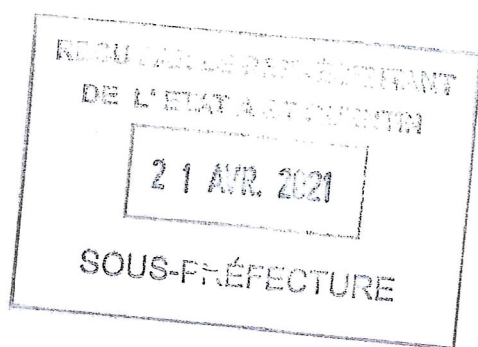
- Donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et sans susdits,
Et ont signé les membres présents,
Pour copies conforme,

Le Maire,

Régine MICHAUT



MAIRIE DE MAISSEMY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine,

Date de convocation : 29/03/2021
Nombre de membres en exercice : 10
Présents : 09
Pouvoir : 0

Présents : Mesdames Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Karine POURPLANCHE, Roselyne DECROIX, Viviane FATOUX, Marie-Ange SARDINI et Messieurs Jean-Michel DUPIRE, Hubert DELALIEU, Gaëtan HOUSSIN

Absents : Monsieur Freddy LAMOUREUX

Secrétaire de séance : Madame Catherine DUBOIS

Objet : Enfouissement rue des Etangs (2^{ème} tranche)

Madame le Maire, indique aux membres du Conseil que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et télécoms.

Le coût de l'opération calculée aux conditions économique et fiscales de ce jour ressort à **166 107,13€ HT**,

et se répartit comme suit :

Réseau électrique (Basse Tension, Moyenne Tension)	92 226,72€ HT
Matériel Eclairage public	17 799,40€ HT
Réseau Eclairage Public	20 713,06€ HT
Armoire de commande	1 415,52€ HT
Calculateur Astro	423,26€ HT
Contrôle de conformité	450,00€ HT
Réseau télécom	
- génie civil	27 435,17€ HT
- câblage cuivre	5 644,00€ HT

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la Commune par rapport au coût total s'élève à **98 351,69€ HT**.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

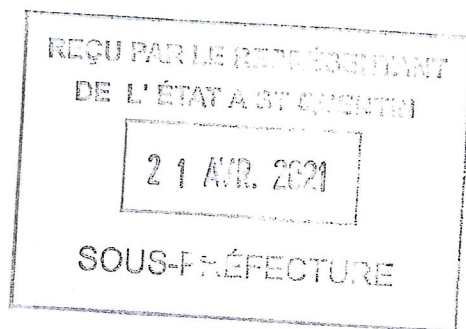
Après avoir oui l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité

- 1) D'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,
- 2) En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la commune.
- 3) S'engage à verser à l'USEDA , la contribution financière en application des statuts de l'USEDA.

Fait et délibéré les jours, mois et sans susdits,
Et ont signé les membres présents,
Pour copies conforme,

Le Maire,

Régine MICHAUT



MAIRIE DE MAISSEMY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine,

Date de convocation : 29/03/2021
Nombre de membres en exercice : 10
Présents : 09
Pouvoir : 0

Présents : Mesdames Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Karine POURPLANCHE, Roselyne DECROIX, Viviane FATOUX, Marie-Ange SARDINI et Messieurs Jean-Michel DUPIRE, Hubert DELALIEU, Gaëtan HOUSSIN

Absents : Monsieur Freddy LAMOUREUX

Secrétaire de séance : Madame Catherine DUBOIS

Objet : Prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité »

La loi d'orientation des Mobilité dite « LOM » du 24 décembre 2019 vise à permettre la mise en place d'un nouveau cadre de gouvernance en matière de mobilité. Ce modèle s'appuie sur deux niveaux de collectivités : l'Intercommunalité (AOM) et la région (AOMR) compétentes toutes deux pour développer directement ou indirectement différents types de services de mobilité, en coordination et en complémentarité.

Ainsi la Communauté de Communes intervient pour mettre en place une offre supplémentaire de mobilité d'intérêt local, complémentaire et articulée au mieux avec l'offre régionale.

Par délibération en date du 10 mars 2021, le Conseil communautaire a approuvé la prise de compétence « Autorité organisatrice de la Mobilité » (AOM).

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-5, III, pour être effective cette prise de compétence devra être approuvée par délibération à la majorité qualifiée : les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou l moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Il appartient donc maintenant au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

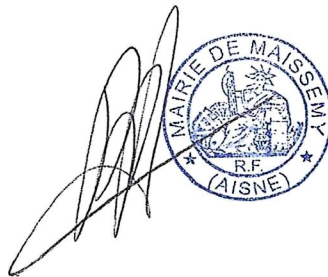
Par 09 voix POUR

DECIDE la prise de compétence par la Communauté de Communes du Vermandois : « Autorité Organisatrice de la Mobilité

Fait et délibéré les jours, mois et sans susdits,
Et ont signé les membres présents,
Pour copies conforme,

Le Maire,

Régine MICHAUT



A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MAISY" at the top, "R.E." in the center, and "(AISNE)" at the bottom, with a small coat of arms in the middle.

